

Règlement « Rogaine des Ruthènes » le samedi 2 mars 2024 »

· **Article 1** : Organisation : Raid Aventure Aveyron, affilié à la Fédération Française de Course d'Orientation, organise l'épreuve « Rogaine des Ruthènes 2024 ».

· **Article 2** : Epreuves :

Présentation de l'épreuve : Par équipe de 2 à 5, les coureurs évoluent en milieu urbain et naturel, selon 3 formats de course : 2h/4h et 6h uniquement à pied. Les coureurs doivent pointer le plus de balises possibles tout en respectant la durée de l'épreuve. Chaque balise a une valeur en nombre de point indiqué par le nombre de dizaine. Les coureurs ne respectant pas la durée du parcours se verront retirer 1 point par minute de retard. Les concurrents évolueront sur une carte IGN améliorée et IOF.

· **Article 3** : Chronométrage :

3.1 : Logistique : Le chronométrage sera fait avec le système Sportident. Les coureurs doivent posséder une puce pouvant mémoriser jusqu'à 100 postes. (Le location de la puce tarifée 1^E/ équipe avec une caution de 50 euros ou pièce d'identité)

3.2 : Fermeture des circuits : les circuits seront fermés le jour de la course à 16h. Tous les participants devront être revenus à l'accueil à 16h00 sous peine d'une pénalité d'un point par minute de dépassement entamée.

3.3 Abandon : Tout concurrent ayant abandonné a pour obligation de prévenir l'organisation le jour de la course avant 16h30.

· **Article 4** : Matériel

Matériel non fourni par l'organisation :

4.1 : Matériel obligatoire :

- 1 réserve d'eau,
- des vivres de courses en fonction du format de course,
- 1 boussole,
- 1 sifflet par personne,
- 1 téléphone portable par équipe.

Matériel fournit par l'organisation :

- Une puce par équipe sera fournie par l'organisation aux coureurs ne possédant pas de puce. La puce sera remise en échange d'une caution (chèque de 50€ ou pièce d'identité). En cas de perte, le coureur s'engage à rembourser le prix de la puce soit environ 50 euros.
- Deux cartes A3 recto verso par équipe, une en papier indéchirable (si inscription avant le 1/03), une en papier classique.

Matériel interdit : GPS, tout système de locomotion autre que des chaussures (roller, trottinette, vélo, ...).

4.2 : Responsabilité : Chaque concurrent est responsable de son propre matériel, l'organisation n'assume aucune responsabilité, en cas de perte, casse ou vol du matériel des coureurs engagés.

· Article 5 : Participation :

5.1 : Public : Les parcours sont ouverts à toute personne. Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un concurrent majeur qui s'engage à rester avec lui tout au long de l'épreuve. Les équipes sont composées de 2,3, 4 ou 5 participants.

Pour les jeunes :

- les jeunes de moins de 12 ans doivent être accompagnés obligatoirement d'un adulte quel que soit le format avec une autorisation parentale
- les équipes de 2 ou plus dont un participant de 12-14 ans sur un format 2h uniquement
- les équipes de 2 ou plus dont un participant de 14-16 ans sur format 2h ou 4h uniquement
- les équipes de 2 ou plus dont un participant de plus de 16 ans sur format 2h, 4h ou 6h.

5.2 : Licence obligatoire :

- Les participants devront être licenciés à la Fédération française de Course d'Orientation.
- Les participants non licenciés devront prendre un pass'o (licence FFCO journée de 3^E) et attester lors de leur inscription être apte à la pratique de la course d'orientation en compétition ou avoir rempli l'attestation et le questionnaire de santé (majeur/mineur).
- Les participants mineurs de plus de 12 ans devront remplir une autorisation parentale s'ils ne sont pas accompagnés d'un adulte.

5.3 : Tarifs (quel que soit le format de course choisi) :

	Base	Pass'o	Puce (1/équipe)	TOTAL
Adultes	10	+2	+1	13
Jeunes 12-18 ans	6	+2	+1	9
Enfants – de 12 ans accompagnés	5	+2		7
Enfants supplémentaires	3	+2		5

Soit :

- Licenciés avec puce :
 - Equipe de 2 adultes : 20^E
 - Equipe de 2 enfants : 12^E
- Non licenciés, sans puce :
 - Equipe de 2/3/4/5 adultes : 25/37/49/61^E
 - Equipe de 2/3/4 jeunes de +12ans : 17/25/33^E
 - Famille : 1 adulte + 1/2/3 enfants : 20/25/30^E
 - Famille : 2 adultes + 1/2/3 enfants : 30/35/40^E

· Article 6 : L'accueil se fera sur la place des Ruthènes à Rodez, le samedi 4 mars 2023, à partir de 9h.

Les concurrents se verront remettre une enveloppe comprenant : le ticket boisson et la puce.

Format 6h départ à 10h, format 4h départ à 12h, format 2h départ à 14h.

Le Briefing se fera un quart d'heure avant l'horaire de départ de chaque course.

Les cartes seront données 5 mn avant le départ dans une zone fermée. L'ouverture des cartes et la sortie de la zone fermée auront lieu à l'heure précise de départ (selon le format).

· **Article 7 : Sécurité :**

7.1 Respect du code de la route : **Les routes et chemins étant ouverts à la circulation, les coureurs doivent respecter le code de la route. (passage piéton en ville sous peine de disqualification de l'équipe). Des passages obligatoires pour traverser certaines voies sont indiqués sur la carte et doivent être respectés.**

7.2 Zones dangereuses : Certaines zones de la carte peuvent être jugées dangereuses par l'organisation, elles seront représentées sur la carte par des falaises et/ou un quadrillage violette. Ceci ne présage pas d'une indication exhaustive de toutes les zones dangereuses. Comme d'habitude dans la pratique de la course d'orientation les participants sont invités à adapter leurs parcours et vitesse de progression aux caractéristiques du terrain et à leur condition physique.

7.3 **Zones interdites** : Les zones interdites sont représentées par des hachures violettes. **Tout coureur s'engageant sur une zone interdite sera immédiatement mis hors course ! Les voies ferrées et certaines routes (marquées de croix) sont également interdites (ne pas longer, ne pas traverser). Il est également interdit de traverser la rivière Aveyron même à gué, il faut emprunter obligatoirement les ponts et passerelles indiqués sur la carte.**

7.4 : Les équipiers d'une même équipe doivent rester ensemble et rester à vue les uns des autres tout au long de l'épreuve. **Tout équipier étant séparé de son équipe entrainera la disqualification de l'équipe entière.**

· **Article 8 : Règles de bonne conduite** : vous évoluez sur des parcelles privées. Il est interdit de traverser les champs cultivés et de laisser ouvert les barrières des parcelles que vous avez trouvées fermées. Vous avez obligation de ne pas dégrader les clôtures ou tout autre aménagement et de respecter l'environnement.

· **Article 9 : Droits d'image et loi informatique et libertés** : Dans le cadre de la promotion de l'épreuve, l'organisation pourra utiliser des images prises durant l'épreuve sur son site internet et sur les réseaux sociaux. Les participants acceptent l'utilisation de ces photos dans les conditions décrites dans cet article. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- **Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.**

- **Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le règlement.**

- **Je m'engage à respecter le règlement en tous points.**

- **Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner, et en conséquence, décharger l'organisation de toute responsabilité médicale.**